

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA  
MARTINIQUE

10/05/2022

N° E22000005 /97

## LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire enquêteur****CODE : 3**

Vu enregistrée le 09/05/2022, la lettre par laquelle M. le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- Une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) déposée par la Société Orange Marine, pour une installation d'un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques depuis la plage de Madiana entre Cuba et la Martinique sur le territoire de la commune de Schœlcher ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment l'article 10 ;

Vu le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 pris pour l'application de la loi susvisée ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Leïla BOURGADE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, à Madame Leïla BOURGADE, à la société Orange et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Schœlcher, le 10/05/2022

Le Président,



Copie certifiée conforme  
Le Greffier

Jean-Hugues MININ

Marc WALLERICH



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

Fort-de-France, le 23 MAI 2022

Le préfet

à

Monsieur le maire de la ville de Schoelcher

- Objet :** Ouverture et organisation d'une enquête publique relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique.
- Références :** Arrêté préfectoral N°R02-2022-05-18-00031 du 18 mai 2022
- Pièces jointes :** 1 dossier d'enquête publique

La société Orange a transmis à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), un dossier d'enquête publique relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique.

Madame Leïla BOURGADE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° E22000005 / 97 du 10 mai 2022, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siègera à la mairie de Schoelcher.

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-18-000031 du 18 mai 2022 portant ouverture et organisation de l'enquête publique, d'une durée de quinze (15) jours consécutifs). Celle-ci se déroulera du 14 juin 2022 au 28 juin 2022, à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique. Sont également joints au présent courrier, l'avis d'ouverture de l'enquête publique (format A3 en 4 exemplaires), les demandes d'insertion et de publication dans les journaux locaux (France-Antilles et Le Légis), la copie du courrier adressé à la société Orange ainsi qu'un exemplaire du dossier d'enquête publique.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, il vous appartient de faire apposer les affiches (format A3) jointes en 4 exemplaires à la mairie, aux lieux et places habituels réservés à l'affichage, au plus tard le 30 mai 2022 et pendant toute la durée de l'enquête publique. Vous devrez retourner dans les meilleurs délais, le certificat d'affichage attestant de l'accomplissement de cette formalité.

DEAL Martinique  
Affaire suivie par : Marie-France BERTOME  
BP 7212 - Pointe de Jaham  
97274 Schoelcher Cedex  
Tél. : 05 96 59 58 64  
[marie-france.bertome@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-france.bertome@developpement-durable.gouv.fr)  
[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

Pour le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement,  
La Cheffe de la Mission  
Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

  
Valérie GUAVEÏA



DEAL

R02-2022-05-18-00031

Arrêté portant ouverture et organisation d'une  
enquête publique relative à la demande de  
concession d'utilisation du domaine public  
maritime en dehors des ports pour l'installation  
d'un câble sous-marin de télécommunication  
entre Cuba et la Martinique

Arrêté n°

portant ouverture et organisation d'une enquête publique relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique

LE PRÉFET

Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2124-1 et suivants, R. 2124-1 à R.2124-12 ;

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L.123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret N°2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs du Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 5 février 2020 portant nomination de M. Stanislas CAZELLES, préfet de la Martinique ;

Vu le décret du président de la République du 12 janvier 2022, portant nomination de Mme Laurence GOLA de MONCHY, secrétaire générale de la préfecture de la Martinique ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 novembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquêtes publique, notamment l'article 3 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu la décision n° E22000005 / 97 du 10 mai 2022 du tribunal administratif de Fort-de-France, portant désignation de Mme Leila BOURGADE, commissaire enquêteur, pour encadrer et conduire l'enquête publique ;

Considérant la demande de concession en vue de déployer un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques reliant l'île de Cuba à l'île de la Martinique ;

Considérant que le raccordement des deux îles permettra d'accompagner leur croissance numérique internationale et de confirmer la position centrale de la Martinique (HUB numérique pour les projets actuel et futurs) ;

Considérant l'avis de l'autorité environnementale du 16 juillet 2021 ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> : objet de l'enquête publique**

Cette enquête porte sur une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, introduite par la société Orange, pour l'installation et l'atterrissage d'un câble sous-marin à fibres optiques de télécommunication de type OALC-5, entre l'île de Cuba et l'île de la Martinique sur la plage de Madiana, à hauteur de la parcelle cadastrée P-466 à Schoelcher. Le projet comprend une chambre-plage existante, (chambre enterrée d'interconnexion de câbles sous-marins et terrestres) de la société Orange, sur le territoire de la ville de Schoelcher.

Le parcours du câble d'une longueur de 2 410 km est prévu sur une distance d'environ 144 806 km dans les eaux françaises dont 28 732 km sur le domaine public maritime (DPM) et près de 116 074 km en zone économique exclusive (ZEE).

Le câble s'orientera depuis le rivage en direction de l'ouest (sur les 800 premiers kilomètres) puis en direction du nord-ouest sur environ 1 600 km environ jusqu'à Cuba. Il coupera la limite des eaux territoriales de la Martinique au point 14°35'46,00"N et 61°21'35,99"O et la limite de la ZEE française au point 14° 37'32, 86"N et 62°25'51,88"O. La durée des travaux est estimée de 11 à 16 jours.

**Article 2 : ouverture – durée – lieu de l'enquête publique**

Il sera procédé à l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 15 jours consécutifs, du 14 juin 2022 au 28 juin 2022 inclus, à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique.

**Article 3 : publicité de l'enquête publique**

Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique est affiché à la mairie de Schoelcher et publié dans deux (2) journaux locaux dans la rubrique « annonces légales », aux frais de la société Orange, en caractères apparents, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit (8) premiers jours de l'enquête publique.

Quinze jours (15) au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, cet avis est affiché par les soins de M. le maire de Schoelcher qui certifie l'accomplissement de cet affichage à l'issue de l'enquête publique.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet, la société Orange, assure également l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles, s'il y a lieu, depuis les voies publiques et doivent être conformes à l'arrêté ministériel du 9 novembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

Elles mesurent au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R.123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

Cet avis d'ouverture d'enquête publique est également publié sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) accompagné des documents composant le dossier d'enquête publique.

#### Article 4 : dossier de l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique est composé de 5 parties :

- le rapport de présentation (dossier 1)
- le résumé non technique de la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DMP) (dossier 2) ;
- la demande de concession (dossier 2) ;
- l'avis de l'autorité environnementale et avis des services (dossier 3) ;
- l'avis du service gestionnaire (dossier 4) ;
- le projet de convention (dossier 5)

#### Article 5 : désignation et permanence du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur, Mme Leila BOURGADE, désigné par le tribunal administratif de Fort-de-France par décision n° 22000005 / 97 du 10 mai 2022, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 14 juin 2022 à 8h30 à la mairie de Schoelcher.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique aux dates et heures dans le tableau ci-après :

Tableau des permanences du commissaire enquêteur

Mardi 14 juin 2022	08h30 - 12h30	Ouverture et permanence
Mardi 21 juin 2022	08h30 - 12h30	Permanence
Mardi 28 juin 2022	08h30 - 12h30	Permanence
Mercredi 29 juin 2022	Clôture	

#### Article 6 : personnes responsables du projet

La société Orange est le responsable du projet. Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur les sites, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société Orange.

Toutes informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de :

La société Orange – M. Sébastien TESIO – Chef de projet  
Tél. : 01 42 75 33 55 – 07 86 98 93 17 – Mail : [sebastien.tesio@orange.com](mailto:sebastien.tesio@orange.com)

Le bureau d'études SETEC – M. Marc CHENOZ – Chef de projet  
Mail : [marc.chenoz@setec.com](mailto:marc.chenoz@setec.com)

ou

La Direction de la mer – Mme Virginie GALLONI D'ISTRIA  
Service de la planification et de l'environnement marin  
Tél. 05 96 59 58 37 – Courriel : [virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr](mailto:virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr)

### Article 7 : déroulement et consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier, les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre d'enquête publique ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Schoelcher, pendant toute la durée de celle-ci prévue à l'article 2.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Schoelcher.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Schoelcher et, le cas échéant, par mail à l'adresse suivante : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr) avant la clôture de l'enquête publique. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique précité.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : [http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique « participation du public/ enquêtes publiques 2022 »](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique%20«%20participation%20du%20public%20enquetes%20publiques%202022%20») ainsi qu'à la mairie de Schoelcher, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Toute personne, pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

### Article 8 : clôture – rapport et conclusions de l'enquête publique

À l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 2, le registre d'enquête publique est mis à la disposition du commissaire enquêteur signé et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête et réception du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet (société Orange) dans la huitaine qui suit, lui communiquera ses observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse et l'invitera à y répondre dans un délai de quinze (15) jours.

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il dispose d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport à M. le préfet de la Martinique.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête publique, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations des responsables du projet de la société Orange, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant, si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet au préfet de la Martinique (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), autorité compétente pour organiser l'enquête publique, l'exemplaire du dossier déposé à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique, accompagné du registre d'enquête publique et pièces annexées, du rapport et des conclusions motivées. Il transmet simultanément, une copie du rapport et ses conclusions motivées au président du tribunal administratif de Fort-de-France ou au magistrat délégué.

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur par le Préfet de la Martinique, représenté par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), copie du rapport et des conclusions sera adressé à : M. le directeur de la société Orange, M. le maire de Schoelcher et à M. le directeur de la mer.

**Article 9 : mise à disposition, publication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur**

Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront tenus d'une part, à la disposition du public à la mairie de Schoelcher, à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), aux jours et heures d'ouverture habituels et d'autre part, publiés sur le site de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL): <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique> « participation du public/enquêtes publiques 2022 ».

**Article 10 : décision préfectorale**

A l'issue de l'enquête publique, il appartient au préfet de la Martinique de statuer sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques, reliant l'île de Cuba à l'île de la Martinique en atterrissage sur la plage de Madiana sur le territoire de la ville de Schoelcher, présentée la société Orange.

**Article 11 : exécution du présent arrêté**

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur de la mer, le maire de la ville de Schoelcher, le directeur de la société Orange, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort-de-France, le 18 MAI 2022

Pour le Préfet et par délégation  
la Secrétaire Générale  
de la Préfecture de la Martinique

Laurence COLA DE MONCHY

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Fort-de-France ou sur le site internet <https://www.telerecours.fr> dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2022-05-18-000031 du 18 mai 2022 relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique.

Cette enquête publique d'une durée de quinze (15) jours consécutifs se déroulera du 14 juin 2022 au 28 juin 2022 inclus, à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique.

Madame Leïla BOURGADE est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° E22000005 / 97 du 10 mai 2022, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siègera à la mairie de Schoelcher.

Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-après :

Mardi 14 juin 2022	08h30 - 12h30	Ouverture et permanence
Mardi 21 juin 2022	08h30 - 12h30	Permanence
Mardi 28 juin 2022	08h30 - 12h30	Permanence
Mercredi 29 juin 2022	Clôture	

Le dossier complet ainsi que les pièces qui l'accompagnent, le registre d'enquête publique, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Schoelcher, pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné. Le dossier est consultable à la mairie de Schoelcher, et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : <http://martinique.developpement-durable.gouv.fr/> « participation du public/enquêtes publiques 2022 ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Schoelcher, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr). Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

La société Orange est le responsable du projet. Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur les sites, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société Orange.

Toutes informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de :

La société Orange – M. Sébastien TESIO – Chef de projet - Tél. : 01 42 75 33 55 – 07 86 98 93 17

Mail : [sebastien.tesio@orange.com](mailto:sebastien.tesio@orange.com)

Le bureau d'études SETEC - M. Marc CHENOZ – Chef de projet - Mail : [marc.chenoz@setec.com](mailto:marc.chenoz@setec.com)

ou

La Direction de la mer – Mme Virginie GALLONI D'ISTRIA - Service de la planification et de l'environnement marin - Tél. 05 96 59 58 37 – Courriel : [virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr](mailto:virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr)

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Schoelcher et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> « participation du public/enquêtes publiques 2022 ».

Schoelcher, le 23 MAI 2022

Pour le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
La Cheffe de la Mission  
Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

Valérie GUAVEÏA

DEAL Martinique  
Mission « Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques » - EPAJ  
BP 7212 - Pointe de Jaham - 97274 Schoelcher Cedex  
Tél. : 05 96 59 58 64



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

Schoelcher, le 23 MAI 2022

Monsieur le directeur,

Vous avez transmis à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), un dossier d'enquête publique relative à une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique.

Votre dossier a été jugé recevable au regard du rapport de présentation et est soumis à l'ouverture d'une enquête publique.

Le tribunal administratif a désigné Mme Leïla BOURGADE, en qualité de commissaire enquêteur, par décision n° E22000005 / 97 du 10 mai 2022, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siègera à la mairie de Schoelcher.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-18-00031 du 18 mai 2022, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique, d'une durée de quinze (15) jours consécutifs, qui se déroulera du mardi 14 juin 2022 au mardi 28 juin 2022 inclus à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique. Sont également jointes, une copie de l'avis d'ouverture de l'enquête publique, les demandes d'insertion de l'avis d'ouverture dans la rubrique « annonces légales » des journaux locaux, France-Antilles et Le Légis ainsi que la copie du courrier adressé à M. le maire de Schoelcher.

Je vous rappelle qu'en tant que responsable du projet, tous les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur le site, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à votre charge.

Monsieur le directeur de la société  
**ORANGE**  
61, rue des Archives  
75003 PARIS  
A l'attention de M. Sébastien TESIO

DEAL Martinique  
Affaire suivie par : Marie-France BERTOME  
B.P. 7212 - Pointe de Jaham  
97274 Schoelcher Cedex  
05 96 59 58 64  
[marie-france.bertome@developpement-  
durable.gouv.fr](mailto:marie-france.bertome@developpement-durable.gouv.fr)  
[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

Vous avez la responsabilité d'assurer l'affichage de l'avis d'enquête publique 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les conditions fixées par l'article R.123-11 du code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquêtes publiques.

Pour rappel, ces affiches doivent être visibles et lisibles, s'il y a lieu, depuis les voies publiques et doivent être conformes à l'arrêté précité :

- elles mesurent au moins 42 x 59,4 cm (format A2),
- elles comportent le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R.123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement,  
La Cheffe de la Mission  
Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

Valérie GUAVEÏA



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

Fort-de-France, le 23 MAI 2022

Monsieur le directeur,

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder à l'insertion et à la publication dans la rubrique « annonces légales » de votre journal, l'avis d'ouverture de l'enquête publique relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique.

Cette enquête publique se déroulera du 14 juin 2022 au 28 juin 2022 inclus, à la mairie de Schœlcher.

Vous voudrez bien procéder à la publication aux dates ci-après :

- Mercredi 25 mai 2021
- et
- Mercredi 22 juin 2022

La société Orange est le responsable du projet. Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur les sites, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société Orange.

Toutes informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de :

La société Orange – M. Sébastien TESIO – Chef de projet - Tél. : 01 42 75 33 55 – 07 86 98 93 17  
Mail : sebastien.tesio@orange.com

Le bureau d'études SETEC - M. Marc CHENOZ – Chef de projet - Mail : [marc.chenoz@setec.com](mailto:marc.chenoz@setec.com)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Directeur de l'environnement,  
de l'aménagement et du Logement,  
La Cheffe de la Mission  
Enquêtes publiques et Affaires Juridiques

  
Valérie GUAVEÏA

Monsieur le directeur du journal  
France-Antilles  
Direction - Administration - Publicité  
Tour Lumina - 10<sup>ème</sup> étage  
1, rue Loulou Boislaville  
97200 FORT-DE-FRANCE

DEAL Martinique  
Affaire suivie par : Marie-France BERTOME  
BP 7212 Pointe de Jaham  
97274 Schoelcher Cedex  
Tél. : 05 96 59 58 64  
[marie-france.bertome@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-france.bertome@developpement-durable.gouv.fr)  
[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

## ANNONCES CLASSÉES

Annonces  
légales

## Vie des sociétés

AVIS DE  
CONSTITUTION

Société Civile Immobilière AG 2 IMMO  
Siège social : 31 Route de Beauséjour, 97200 FORT-DE-FRANCE  
Capital : 1.000€  
Objet : Acquisition, construction, location de locaux professionnels ou commerciaux et de logements.  
Gérance : Mme Alyzée GRUEL et Mr Axel GUIOSE, 31 Rte de Beauséjour, 97200 FORT-DE-FRANCE  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de FORT-DE-FRANCE

TRANSFERT DE  
SIÈGE SOCIAL

Le 04.10.2021, le gérant de la SCI SAINT-FELIX IMMOBILIER, 71 rue du lieutenant Saint Felix Lieu Dit Grand Bourg 97200 Fort-de-France, capital 60000€, RCS FORT-DE-FRANCE 442 472 304, transfère le siège au domicile du gérant Judes Germack sis quartier l'Étang, n°2500, la Jambette, 97212 Saint-Joseph à compter du 04.10.2021. RCS FORT-DE-FRANCE

CHANGEMENT  
D'OBJET SOCIAL

SC.P. Sébastien TRIPET et Julien MARRY  
Notaires associés  
11 Allée des Moubins - Mansarde Catalogne 97231 LE ROBERT  
Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 9 mai 2022, les associés de la société dénommée BIG PINS, au capital de 1.000,00 €, ayant son siège

social au LAMENTIN (97232), Zone de Gros - La Jambette, immatriculée au RCS de FORT DE FRANCE sous le numéro SIREN 897 547 444, ont décidé de modifier l'objet social à compter du 9 mai 2022.  
L'objet social est désormais : " La société a pour objet, en France et à l'étranger :  
La Société a pour objet l'hébergement saisonnier et à vocation touristique et toutes prestations s'y rapportant notamment le service des petits déjeuners, le nettoyage régulier des locaux, la fourniture de linge de maison et/ou la réception, de la clientèle ainsi que toutes prestations de services se rapportant au tourisme.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.  
En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité." Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de FORT-DE-FRANCE.  
Pour avis, Le gérant

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.  
Nom du contact : Monsieur Pierre BEDIN  
Adresse mail du contact : commande.publique@martinique.port.fr  
Numéro de téléphone du contact : 0596590034

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte  
Capacité économique et financière : Capacité économique et financière suffisante.  
Technique d'achat : Sans objet  
Date et heure limite de réception des plis : 13/06/2022 à 12:00  
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.  
Réduction du nombre de candidat : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.  
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.  
Intitulé du marché : Equipement et traitement des bagages  
Code CPV principal : 34961000-1  
Type de marché : Fournitures  
Description succincte du marché : Le marché a pour d'équiper et de modifier le traitement des bagages dans la gare des Tourelles.  
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Equipements spécialisés  
Lieu principal d'exécution du marché : Grand Port Maritime de la Martinique

Durée du marché (en mois) : 4.  
Consultation à tranches : Non.  
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.  
Marché alloti : Oui.  
Description du lot : Convoyeur  
Code CPV principal : 34961000-1

Lieu d'exécution du lot : Grand Port Maritime de la Martinique  
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Equipements spécialisés  
Description du lot : RX et accessoires  
Code CPV principal : 3496100-2  
Lieu d'exécution du lot : Grand Port Maritime de la Martinique  
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Equipements spécialisés  
Visite obligatoire : Non.

AVIS D'APPEL  
PUBLIC À LA  
CONCURRENCE

OBJET DE LA CONSULTATION : ACQUISITION D'ECRANS POUR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE - 22FS008  
L'avis de marché est consultable sur le site du BOAMP sous la référence : 22-68331  
Date limite de réception des offres : le 24 juin 2022 à 12 h 00 précises.

## Avis public

AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2022-05-18-000031 du 18 mai 2022 relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique.  
Cette enquête publique d'une durée de quinze (15) jours consécutifs se déroulera du 14 juin 2022 au 28 juin 2022 inclus, à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique.

Madame Leïla BOURGADE est désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° E22000005 / 97 du 10 mai 2022, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siégera à la mairie de Schoelcher.

Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-après :  
Mardi 14 juin 2022 08h30 - 12h30  
Ouverture et permanence  
Mardi 21 juin 2022 08h30 - 12h30  
Permanence  
Mardi 28 juin 2022 08h30 - 12h30  
Permanence  
Mercredi 29 juin 2022 Clôture

Le dossier complet ainsi que les pièces qui l'accompagnent, le registre d'enquête publique, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Schoelcher, pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné. Le dossier est consultable à la mairie de Schoelcher, et également sur le site internet de la direction de l'environnement et l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous :  
<http://martinique.developpement-durable.gouv.fr/> participation du public/enquêtes publiques 2022".

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Schoelcher, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique :  
enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

La société Orange est le responsable du projet. Les frais afférents à cette enquête publique (publiés dans les journaux, publiés sur les sites, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société Orange.  
Toutes informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de :

La société Orange - M. Sébastien TESIO - Chef de projet - Tél. : 01 42 75 33 55 - 07 86 98 93 17  
Mail : sebastientesio@orange.com  
Le bureau d'études SETEC - M. Marc CHENOZ - Chef de projet - Mail : marc.chenoz@setec.com ou

La Direction de la mer - Mme Virginie GALLONI DISTRIA - Service de la planification et de l'environnement marin - Tél. 05 96 59 58 37 - Courriel : virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr  
Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Schoelcher et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :  
<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> participation du public/enquêtes publiques 2022".

Petites  
annonces

## ANIMAUX

ANIMAL FERME

Vend coqs TEL 0596 51 37 89

## BONNES AFFAIRES

IMAGE SON VIDEO

Vend 2 saxophones marque SELMER. Très bon état. 1 ténor super action série 3 argenté gravé & 1 soprano Bb argenté gravé. Tél : 0696 30 18 39  
Collectionneur sérieux rachète collection de disques VYNILS : Salsa, Jazz, Reggae, Funk. Tél : 06 19 91 39 64

## EMPLOI

DEMANDE

Homme cherche emploi espace vert, spécialisé en élagage, rabattage, abattage d'arbres. Tél 0696 71 93 15

Dame sérieuse bienveillante cherche à garder personnes âgées jour/nuit du lundi au vendredi ou week-end et jours fériés. Tél : 0696 70 99 73

Femme cherche à dormir avec personnes âgées jour comme nuit, nettoyage cuisine, repassage PAS SE-RIEUX C'ASTENIR. Tél 0696320215

Dame garde personnes âgées, aide à domicile. Secteur : FDF, Lamentin, François, Vauclain, Marin Tél : 0696 70 78 37

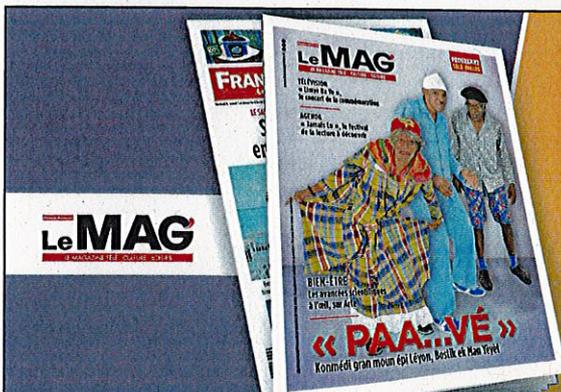
Femme propre & sérieuse 10 ans d'expérience cherche emploi ou job : ménage, garde personnes âgées, aide en cuisine. Tél : 0696 92 69 42

Cherche job lessivages de mur, peinture, et toutes réparations de maisons. Tél : 0696 40 88 77

Homme cherche à faire entretien espace vert chez particuliers. FDF & ses alentours. Travail professionnel & soigné. 0696 97 85 29/0696 27 67 12

VOTRE MAGAZINE  
TÉLÉ • CULTURE • LOISIRSDISPONIBLE CE VENDREDI  
AVEC VOTRE JOURNAL  
ET TOUT LE WEEK-END  
DANS LES POINTS DE VENTE

FRANCE-ANTILLES

1€60\*  
\*France-Antilles + Le Mag

## ANNONCES CLASSÉES

Annonces  
légalés

## Vie des sociétés

AVIS DE  
CONSTITUTION

Dénomination sociale : ORCLAVAL  
Forme : SCI  
Capital : 1200 euros  
Siège : 8 Route de la Madone  
97280 LE VAUCLIN  
Objet : L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers  
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.  
Apports en numéraire : 1200 euros  
Gérants : Madame REGNAULD Oryanne Agathe, Antonia née le 9 octobre 1988 à TOULOUSE désigné comme gérant statutaire sans limitation de durée  
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de FORT DE FRANCE  
Pour avis et mention, Madame REGNAULD Oryanne

AVIS DE  
CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/04/2022 il a été constitué une SCI dénommée : PA2F  
Nom commercial : PA2F  
Siège social : 11 rue Martin Luther King 97200 Fort-de-France  
Capital : 2000€  
Objet : Location de biens immobiliers meubles touristiques, l'acquisition et vente de biens immobiliers la propriété, la gestion et l'administration de biens dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition échange apport ou autre tous placements de capitaux sous toutes formes actions obligations parts sociales  
Gérance : Mme LOFT Jocelyne, 11 rue Martin Luther King 97200 Fort-de-France  
Cession de part : Cession libre entre associés, conjoint, ascendants, descendant, cession soumise à agrément dans les autres cas.  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE

AVIS DE  
CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/05/2022 il a été constituée une SAS dénommée : QG HAIR AND BEAUTY  
Nom commercial : QG HAIR AND BEAUTY  
Siège social : Immeuble Marsan Kerlys 97200 Fort-de-France  
Capital : 1500€  
Objet : Coiffure mixte, vente et commercialisation d'accessoires, prestation de massage ongles et soin du corps bien être, mise en beauté à domicile  
Président : Mme MARGOUET Mag-

dalena demeurant bât 5 fleur de chine rés Alamanda soleil la Maugée 97232 le Lamentin  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Fort-de-France

AVIS DE  
CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/06/2022 il a été constituée une SARL dénommée : SOCIETE MULTISERVICES CONSTRUCTION CIVILE  
Nom commercial : SMCC  
Siège social : 12 rue Amareuses ZAC La Marie 97224 Ducos  
Capital : 1000€  
Objet : Couverture charpente ossature bois charpente métallique maçonnerie générale plomberie électricité peinture  
Gérance : Mr PAULO ALENCAR DE OLIVEIRA, 12 rue Amareuses ZAC La Marie 97224 Ducos  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Fort-de-France

AVIS DE  
CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/05/2022 il a été constituée une SAS dénommée : MANDARINE  
Nom commercial : MANDARINE  
Siège social : quartier Desmartinières 97211 RIVIERE-PILOTE  
Capital : 10 000€  
Objet : Location de courte durée de tous véhicules moteurs  
Commercialisation de véhicules d'occasion, mécanique générale de tous véhicules moteurs, réalisation de carte grise, carte VW garage, lavage de véhicule  
Président : Monsieur GERCIN Sébastien, quartier Demartinières 97211 RIVIERE-PILOTE  
Le Directeur Général est Madame Marietta MORMIN demeurant n°15 cité les Corossols 97219 Bellefontaine  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE

## AVIS

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 16, rue Hoche - Tour Kupka B - La Défense cedex (92919), RCS de Nanterre, N° 382 506 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficiait l'EURL SIGNE IMMOBILIER sise 135 Immeuble Gorette 97229 LES TROIS ILETS, RCS N° 847 521 689, accordée pour les activités de GESTION IMMOBILIERE visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.  
Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion.



## Avis public

AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2022-05-18-000031 du 18 mai 2022 relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique.  
Cette enquête publique d'une durée de quinze (15) jours consécutifs se déroulera du 14 juin 2022 au 28 juin 2022 inclus, à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique.  
Madame Leïla BOURGADE est désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° E22000005 / 97 du 10 mai 2022, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siégera à la mairie de Schoelcher.  
Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-après :  
Mardi 14 juin 2022 08h30 - 12h30  
Ouverture et permanence  
Mardi 21 juin 2022 08h30 - 12h30  
Permanence  
Mardi 28 juin 2022 08h30 - 12h30  
Permanence  
Mercredi 29 juin 2022 Clôture  
Le dossier complet ainsi que les pièces qui l'accompagnent, le registre d'enquête publique, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Schoelcher, pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné. Le dossier est consultable à la mairie de Schoelcher, et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous :  
<http://martinique.developpement-durable.gouv.fr/> participation du public/enquetes publiques 2022

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Schoelcher, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique :  
enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.  
La société Orange est le responsable du projet. Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur les sites, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société Orange.  
Toutes informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de :  
La société Orange - M. Sébastien TESIO - Chef de projet - Tél : 01 42 75 33 55 - 07 86 98 93 17  
Mail : sebastien.tesio@orange.com  
Le bureau d'études SETEC - M. Marc CHENOZ - Chef de projet - Mail : marc.chenoz@setec.com  
ou  
La Direction de la mer - Mme Virginie GALLONI DISTRIA - Service de la planification et de l'environnement marin - Tél. 05 96 59 58 37 - Courriel : virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr  
Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions

motivés du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Schoelcher et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :  
<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> participation du public/enquetes publiques 2022

## Marchés publics

AVIS D'APPEL  
PUBLIC À LA  
CONCURRENCE

VILLE DE SCHOELCHER  
M. Luc CLEMENTE - Maire  
Rue Fessenheim 97233 SCHOELCHER  
Tél : 05 96 72 72 72  
SIRET 219 722 295 00017  
L'avis implique un marché public  
Objet : Marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre au quartier Fond Batelière  
Procédure : Procédure ouverte  
Forme du marché : Division en lots : non  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
Remise des offres : 19/07/22 à 12h00 heure locale de l'acheteur au plus tard, (soit le 19/07/22 à 18h00 heure de Paris au plus tard)  
Envoi à la publication le : 16/06/2022  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://www.agysoft.marches-publics.info/>

AVIS D'APPEL  
PUBLIC À LA  
CONCURRENCE

SPL Tourisme Centre (972)  
29 rue Victor Hugo 97200 Fort de France  
TRAVAUX  
Section 1 : Identification de l'acheteur  
Nom complet de l'acheteur : SPL Tourisme Centre (972)  
Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 83424008700017  
Code postal / Ville : 97200 Fort de France  
Groupement de commandes : Non  
Section 2 : Communication  
Moyens d'accès aux documents de la consultation  
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non  
Nom du contact : Mr Saint-Louis Augustin - Mail :

didier.saint-louis-augustin@tourisme-centre.fr  
Section 3 : Procédure  
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte  
Conditions de participation : Capacités techniques et professionnelles : Se référer au RC sur la plateforme marches-securises.fr  
Technique d'achat : Sans objet  
Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 29 juillet 2022 - 12.00  
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite  
Réduction du nombre de candidats : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
L'acheteur exige la présentation de variantes : Oui  
Section 4 : Identification du marché  
Intitulé du marché : Fourniture des véhicules des segments A et B en location simple, entretien, réparation et assistance.  
Classification CPV : 34100000  
Type de marché : Travaux  
Description succincte du marché : Location longue durée de deux véhicules de tourisme en tranche ferme et d'un véhicule utilitaire de type Ludospace en tranche optionnelle pour le compte de la SPL 'Tourisme du Centre' sur la période 2022 à 2026.  
Le marché comprend la fourniture des véhicules sous la forme de location longue durée sans chauffeur, l'entretien et l'assistance / dépannage afférents.  
Le marché concerne la location simple (pas de crédit-bail, ni d'option d'achat).  
Lieu principal d'exécution : Fort-de-France  
Durée du marché (en mois) : 48  
La consultation comporte des tranches : Oui  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non  
Marché alloté : Oui  
Section 5 : Informations sur les lots LOT :  
Un véhicule de tourisme de segment A ou B 1 (forfait kilométrique annuel de 20 000 km) et en tranche optionnelle : location longue durée d'un véhicule utilitaire de type Ludospace (forfait kilométrique annuel de 20 000 km)  
Classification CPV : 34100000  
Lieu d'exécution du lot : Fort-de-France  
LOT :  
Un véhicule de tourisme hybride de segment B ou B2 (forfait kilométrique annuel de 20 000 km)  
Classification CPV : 34100000  
Lieu d'exécution du lot : Fort-de-France  
Section 6 : Informations complémentaires  
Visite obligatoire : Non  
Date d'envoi du présent avis : 15 juin 2022

TOURISTIQUE (EAT) DE LA COMMUNE DU DIAMANT - 20FS008  
L'avis de marché est consultable sur le site du BOAMP sous la référence : N° 21-36335  
Date limite de réception des offres : le 18 JUILLET 2022 à 12 h 00 précises

Petites  
annonces

## AUTO

## UTILITAIRES

Vend Renault Clio commercial 1.5L DCI 4CV année 2017. Toutes options.  
Tél : 0696 00 82 02

## BONNES AFFAIRES

## EQUIPEMENT MAISON

## JARDIN

Recherche plants de Dachine. Tél : 0696 26 05 95

## EMPLOI

## DEMANDE

Femme cherche emploi garde personnes âgées du lundi au vendredi. Secteur Fort-de-France. Tél : 0696 06 62 53

Femme cherche emploi garde personnes âgées la journée et le soir (hors week-end) tel : 0696 28 18 83

Auxiliaire de vie garde malade & personnes âgées nuit & w-e contrat APA accepté. Tél : 0696 89 67 79

Homme cherche emploi espace vert, spécialisé en élagage, rabattage, abattage d'arbres. Tél 0696 71 93 15

Jeune femme cherche emploi pour garder personnes âgées de nuit. Secteur Lamentin/FDF/St-joseph. Tél : 0696 54 07 69

Homme cherche emploi : maçon, peintre, carreleur ou nettoyage. Tél : 0696 16 22 20

Dame sérieuse bienveillante cherche à garder personnes âgées jour/nuit du lundi au vendredi ou week-end et jours fériés. Tél : 0696 70 99 73

## OFFRE

A vendre poubelle universelle d'automobile pour moins de 5€ l'une. SATISFAIT OU REMBOURSE 0696 77 12 47 - Recherche vendeurs(SES) indépendants

## COURS ET LECONS

Professeur donne cours du CP au Lycée : Anglais, Français, Espagnol, suivi, soutien, BREVET, BAC, BTS. Tél : 0696 10 41 38

DFL Les Hauts du Port, vacances soutien et suivi scolaires, primaire et collègue + spécial math 3e Tél 0596 63 7035-0696 85 36 55

Titulaire d'1 master Bac + 5 je donne cours d'espagnol et de maths sérieux garanti. Mon but ? votre réussite ! 0696 30 67 51

AVIS D'APPEL  
PUBLIC À LA  
CONCURRENCE

OBJET DU MARCHÉ : LA RÉALISATION D'ETUDES DE COURANTOLOGIE - SEDIMENTOLOGIE - DOSSIER LOI SUR  
L'EAU ET ETUDE D'IMPACT GLOBALE DANS LE CADRE D'ESPACE DAMENAGEMENT



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

Fort-de-France, le **23 MAI 2022**

Monsieur le directeur,

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder à l'insertion et à la publication dans la rubrique « annonces légales » de votre journal, l'avis d'ouverture de l'enquête publique relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique.

Cette enquête publique se déroulera du 14 juin 2022 au 28 juin 2022 inclus, à la mairie de Schoelcher.

Vous voudrez bien procéder à la publication aux dates ci-après :

- **Mercredi 25 mai 2021**  
et
- **Mercredi 22 juin 2022**

La société Orange est le responsable du projet. Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur les sites, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société Orange.

Toutes informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de :

La société Orange – M. Sébastien TESIO – Chef de projet  
Tél. : 01 42 75 33 55 – 07 86 98 93 17 - Mail : [sebastien.tesio@orange.com](mailto:sebastien.tesio@orange.com)

Le bureau d'études SETEC - M. Marc CHENOZ – Chef de projet  
Mail : [marc.chenoz@setec.com](mailto:marc.chenoz@setec.com)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Directeur de l'environnement,  
de l'aménagement et du Logement,  
La Cheffe de la Mission  
Enquêtes publiques et Affaires Juridiques

  
Valérie GUAVEÏA

**Monsieur le Directeur du Journal LE LÉGIS**  
365 bis rue Théodore TALLY  
Cité Dillon  
97200 FORT-DE-FRANCE

DEAL Martinique  
Affaire suivie par : Marie-France BERTOME  
BP 7212 Pointe de Jaham  
97274 Schoelcher Cedex  
Tél. : 05 96 59 58 64

[marie-france.bertome@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-france.bertome@developpement-durable.gouv.fr)  
[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

# Annonces Légales

Arrêté 2021 - 103 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.  
En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

## CONSTITUTIONS

FI30170

Par acte SSP du 02/05/2022 il a été constitué une SARL dénommée :  
**LES BUNGALOWS SANS SOUCI**  
Siège social : Rés. Les Gommiers 97228 STE LUCE  
Capital : 100€  
Objet : Gestion de tout établissement touristique et de loisirs;  
Gérant : Mme ROMAGNE Anaëlle, Rés. Les Gommiers 97228 STE LUCE.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE

FI30171

Par acte SSP du 02/05/2022 il a été constitué une SCI dénommée :  
**GANALYS**  
Siège social : Rés. Les Gommiers 97228 STE LUCE  
Capital : 100€  
Objet : Location de biens immobiliers.  
Gérant : Mme ROMAGNE Anaëlle, Rés. Les Gommiers 97228 STE LUCE.  
Cession de parts : La cession des parts sociales est soumise au préalable à une procédure d'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée générale.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE

FI30173

Suivant acte SSP du 17/05/2022, il a été constitué une S.A.R.L. dénommée "E-foil Paradise".  
Siège social : Quartier les Anglais - 97227 Sainte-Anne.  
Capital social : 1.000 €.   
Objet social : La location d'articles de loisirs et de sport.  
Durée : 99 ans.  
Gérant : Mr Gérard BERTOLI demeurant Quartier les Anglais - 97227 Sainte-Anne.  
Immatriculation au RCS de Fort-de-France.

FI30174

Par acte SSP du 01/04/2022 il a été constitué une SASU dénommée :  
**BSCORP**  
Siège social : 43 chemin Jules Beauxes, Route de Balata 97234 FORT DE FRANCE  
Capital : 1.000€  
Objet : Menuiserie aluminium, bois et pvc.  
Président : M BONHEUR Sonny, 43 chemin Jules Beauxes, Route de Balata 97234 FORT DE FRANCE.  
Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE

## MODIFICATIONS

FI30172

### CARPE DIAM

SARL au capital de 1.000€  
Siège social : 34 rue des arawaks 97223 LE DIAMANT  
RCS 849 588 025 FORT DE FRANCE  
L'AGO du 01/04/2022 a nommé co-gérant : M COPIN Renaud, 34 rue des Arawaks 97223 LE DIAMANT.  
Mention au RCS de FORT DE FRANCE

FI30179

### CONSEIL GESTION FINANCEMENT DE FLOTTE MARTINIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 EUROS  
Habitation Carrère, Echangeur de Carrère  
97232 LAMENTIN  
RCS FORT DE FRANCE 450 436 399  
Aux termes de l'AGOA du 29 avril 2022,

il a été décidé de :

- Désigner KPMG SA en remplacement de KPMG AUDIT IS en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.  
- De ne pas procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant, en application des dispositions de la loi SAPIN II et de l'article L.823-1 alinéa 2 modifié du code de commerce.  
Mention sera faite au RCS de Fort de France.  
Pour avis, Le représentant légal.

## CONVOCAION

FI30177

### Société Locale d'Epargne : Martinique

Société Coopérative à capital variable  
Affiliée à la Caisse d'Epargne CEPAC  
Banque coopérative,  
Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance,  
au capital social de 1 100 000 000 euros  
siège social : Place Estrangin Pastré  
13006 Marseille  
775 559 404 RCS Marseille

### Avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte des Sociétaires de la Société Locale d'Epargne

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Société Locale d'Epargne (SLE) Martinique, sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le mercredi 15 juin 2022 à 18 heures - PALAIS DES CONGRES MARIANA - Avenue du Petit Florentin - 97233 Schoelcher.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la Caisse d'Epargne CEPAC et des informations que celle-ci souhaite porter à leur connaissance, et du rapport d'activité de leur société locale pour l'exercice clos le 31 mai 2022, les sociétaires délibéreront sur l'ordre du jour suivant :  
- De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
- Modifications statutaires : Article 17 « Assemblées - Admission aux assemblées - Représentation des sociétaires » et Article 20 « Quorum et Vote » ;  
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Au cas où le quorum requis pour les résolutions de nature extraordinaire ne serait pas atteint (quart des sociétaires présent ou représentés, les résolutions devant réunir 2/3 au moins des voix dont disposent les sociétaires présents et représentés pour être valables), l'Assemblée Générale Extraordinaire est clôturée ; une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et ouverte au même lieu quelques minutes après la première (après l'horaire indiquée ci-dessus) avec le même ordre du jour et selon les mêmes modalités, conformément à l'article 20-2 des statuts de la SLE. Elle délibère valablement sur cette deuxième convocation, quel que soit le nombre de sociétaires présents et représentés et les résolutions seront approuvées à la majorité simple des voix des sociétaires présents et représentés. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.  
- De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire  
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de la SLE de l'exercice clos le 31 mai 2022 ;  
- Approbation de l'affectation du résultat de la Société Locale d'Epargne ;  
- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts versés aux parts sociales de la SLE ;  
- Constatation du montant du capital social de la SLE souscrit et libéré à la clôture de l'exercice et de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Epargne CEPAC ;  
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.  
Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et

représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires. Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site <https://www.cepac.societaires.caisse-epargne.fr/> (1) à compter du 7 juin 2022. Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Seuls les sociétaires de la SLE, sur présentation d'un justificatif d'identité et les clients de la Caisse d'Epargne CEPAC non sociétaires de la SLE, sur présentation de l'invitation remise en agence, auront accès aux travaux de cette assemblée. L'accueil sera assuré une heure avant l'ouverture de l'assemblée et un quart d'heure après le début de la réunion.

#### Présences et pouvoirs

Les sociétaires peuvent participer à cette assemblée en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

#### Documents institutionnels

Les documents institutionnels de la SLE et relatifs à cette assemblée, sont disponibles à compter du 7 juin 2022 sur le site des sociétaires <https://www.cepac.societaires.caisse-epargne.fr/> (1), ou sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne CEPAC - Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

Pour avis et mention,  
Le Conseil d'administration

## ENQUETE PUBLIQUE

FI30189



### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-19-0001 du 19/05/2022 modifié par arrêté n° R02-2022-05-24-0003 du 24/05/2022 relative au projet de transformation de l'association syndicale libre des propriétaires du lotissement Anse Bonneville à l'initiative de l'association syndicale autorisée et organisant de la consultation des propriétaires.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 07 juin 2022 au jeudi 30 juin 2022 inclus, à la mairie de la Trinité, siège de cette enquête.

Monsieur Gérard Marius LUSBEC, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, procédera à l'ouverture de l'enquête publique le mardi 07 juin 2022 et siègera à la mairie de la Trinité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de la Trinité, aux dates et heures ci-après :

- le mardi 07 juin 2022 de 9h à 12h
- le mercredi 15 juin 2022 de 9h à 12h
- le vendredi 24 juin 2022 de 9h à 12h
- le jeudi 30 juin 2022 de 9h à 12h

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre de l'enquête seront déposés à la mairie de la Trinité pendant toute la durée de l'enquête et consultables les lundi et jeudi de 7h30 à 13h30 et de 14h30 à 17h30 et les mardi, mercredi, vendredi de 7h30 à 13h30 afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit, pendant le délai de l'enquête, au commissaire-enquêteur à la mairie de la Trinité qui les annexera au registre. La consultation des propriétaires interviendra à l'issue de la présente enquête.

FI30183



Direction de l'environnement  
l'aménagement et du logement

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2022-05-18-00031 du 18 mai 2022 relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour l'installation d'un câble souterrain de télécommunication entre Cuba et la Martinique.

Cette enquête publique d'une durée de quinze (15) jours consécutifs se déroulera du 14 juin 2022 au 28 juin 2022 inclus, à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique.

Madame Leïla BOURGADE est désignée en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° E22000005 / 97 du 10 mai 2022, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siègera à la mairie de Schoelcher.

Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de Schoelcher, siège de l'enquête publique aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-après :

Mardi 14 juin 2022 - 08h30 - 12h30 : Ouverture et permanence  
Mardi 21 juin 2022 - 08h30 - 12h30 : Permanence  
Mardi 28 juin 2022 - 08h30 - 12h30 : Permanence

Mercredi 29 juin 2022 : Clôture

Le dossier complet ainsi que les pièces qui l'accompagnent, le registre d'enquête publique, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Schoelcher, pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné. Le dossier est consultable à la mairie de Schoelcher, et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous :

<http://martinique.developpement-durable.gouv.fr/> « participation du public/enquêtes publiques 2022 ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire-enquêteur, à la mairie de Schoelcher, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique :

[enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr). Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

La société Orange est le responsable du projet. Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur les sites, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société Orange.

Toutes informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de :  
La société Orange - M. Sébastien TESIO - Chef de projet - Tél. : 01 42 75 33 55 - 07 86 98 93 17

Mail : [sebastien.tesio@orange.com](mailto:sebastien.tesio@orange.com)  
Le bureau d'études SETEC - M. Marc

# Annonces Légales

Arrêté 2021 - 103 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.  
En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CHENOZ - Chef de projet - Mail : marc.chenoz@setec.com

ou  
La Direction de la mer - Mme Virginie GALLONI D'ISTRIA - Service de la planification et de l'environnement marin - Tél. 05 96 59 58 37 - Courriel : virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Schoelcher et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> « participation du public/enquêtes publiques 2022 ».

## MARCHÉ PUBLIC

FI30176



### GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN (GCS MV)

Département de la Martinique  
BP 303 - Quartier Mangot Vulcin  
Route du Vert Pré - 97286 LE LAMENTIN  
Tél : 05 96 48 81 37 - Fax : 05 96 48 82 70

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Services 1 / IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Pouvoir adjudicateur : Madame Christiane BOURGEOIS-JERNIDIER

Administrateur  
Cité Hospitalière de Mangot-Vulcin  
BP 303 - Route du Vert-Pré - Quartier Mangot-Vulcin - 97286 LAMENTIN  
Tél: 05 96 48 81 37 - Fax: 05 96 48 82 70

2 / OBJET DE LA CONSULTATION  
MAINTENANCE DES BLOCS AUTONOMES D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ (BAES) SUR LA CITE HOSPITALIERE DE MANGOT VULCIN

Procédure Adaptée passée dans le cadre des articles R 2123-1 - R 2123-4 - R 2123-5 - R 2131-12 du Décret 2018-1075 du 03 décembre 2018.

3 / LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

CITE HOSPITALIERE DE MANGOT VULCIN

4 / CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

La Prestation fait l'objet d'un Lot Unique. Les caractéristiques des Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité (BAES) sont mentionnées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières, et ce pour permettre au soumissionnaire de mieux apprécier la nature du besoin.

Classification CPV de l'objet principal :  
- Classification CPV : 50610000-4 : Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité.

Visite des Candidats  
Afin d'élaborer leurs propositions, les candidats pourront, s'ils le souhaitent, visiter les locaux concernés afin d'identifier les installations et les équipements. Une attestation de visite sera remise et insérée dans le dossier de candidature.

Cette Visite est à définir avec la Responsable de filière courant fort / courant faible et automatisés (coordonnées téléphoniques : article 11 du Règlement de la Consultation)

Elle permettra aux Candidats d'apprécier la nature du besoin et d'évaluer les

contraintes liées à la bonne exécution de la Prestation.

Les soumissionnaires peuvent se présenter soit en qualité d'entreprise unique, soit en qualité de groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

Variante : non autorisée

5 / DUREE DE LA PRESTATION  
La durée d'exécution de la Prestation, qui prend effet à compter de la date de notification du Marché au Titulaire, est fixée à UN (01) an.

Le marché pourra faire l'objet de deux (02) reconductions, après décision des deux parties, trois mois minimum avant la date d'échéance annuelle, et ce, sans pouvoir excéder une durée totale de TROIS (03) ans.

6 / CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent :

- Financement : Budget du Groupement de Coopération de Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin

- Paiement : Mandat administratif

- Délai de paiement : 50 jours

- Unité monétaire utilisée : Euro

- Offres et documents associés : unique-ment en français

7 / CONDITIONS DE PARTICIPATION  
Critères de sélection des candidatures : Sélection des candidatures sur la base des justificatifs produits par les candidats relatifs à leurs qualités et capacités, décrites dans le Règlement de la Consultation (articles R 2142 -1 ; R 2143-3 ; R 2143-4 ; R 2143-5 du Décret n° 2018-10750 du 03 décembre 2018).

8 / CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans le Règlement de la Consultation.

9/ CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des offres : Le MERCREDI 29 JUILLET 2022 - 12 h 00 (heure de Martinique)

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10/CONDITIONS DE TRANSMISSION DES OFFRES

Définies dans le Règlement de la Consultation (R.C.)

11/DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

Le MERCREDI 18 MAI 2022

ANNEXE I - ADRESSES COMPLEMENTAIRES

12 / RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

La date limite de réception de demande de renseignements complémentaires est de 08 jours avant la date limite de réception des Dossiers.

12.1 - Renseignements d'ordre administratif

Nom de l'organisme : GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Correspondant : Cellule Marchés Publics

BP. 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin

Tél.: 05 96 48 88 38 - Fax: 05 96 48 82 70

Adresse Internet URL : <https://gcsmv.e-marchespublics.com>

12.2 - D'ordre technique

Nom de l'organisme : GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Correspondant : Mme Liliane MOULOU

Responsable Filière courant fort/courant faible

Service Technique - Cité Hospitalière de Mangot Vulcin

Route du Vert-Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97232 Lamentin

Tél.: 05 96 48 88 52 - Port.: 06 96 31 74 48 - Fax : 05 96 48 82 81

13 / Adresse où l'on peut retirer le Dossier de Consultation :

Soit au GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Cellule Marchés Publics

BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin

Tél.: 0596 48 88 38 / Fax: 0596 48 82 70

Soit sur le Site Internet suivant : <https://gcsmv.e-marchespublics.com>

14 / Adresse où les Dossiers doivent

être envoyés : celle mentionnée au 13-1 du présent Avis.

Fait au Lamentin, le vendredi 13 mai 2022

L'Administrateur,  
Christiane BOURGEOIS-JERNIDIER

FI30191



### COMMUNE DU MORNE-ROUGE

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA FÊTE PATRONALE DE LA VILLE DU MORNE-ROUGE

1/ DENOMINATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

Commune du Morne-Rouge 7, avenue Edgard Nestoret - 97260 MORNE-ROUGE  
Tél : 0596 52 30 23 - Fax : 0596 52 39 64

2/ OBJET DU MARCHÉ :

Marché de prestations de services dans le cadre de l'organisation de la fête patronale de la ville du Morne-Rouge.

3/ LIEU D'EXECUTION :

Cap 21 Pierre PETIT pour la Commémoration à nos mille morts et pour la fête patronale

4/ PROCEDURE DE PASSATION :

Marché de prestations de service passé selon la procédure adaptée de l'article L.2123-1 du code de la commande publique

5/ CONTENU DE LA PRESTATION :

- Une manifestation sportive intitulée « DEFI DE LA PELEE » le 14 août 2022 - Commémoration des 120 ans de l'éruption de la Montagne Pelée du 30 août 1902 avec une exposition en Mairie et un concert live au Millenium

- Organisation de la fête patronale le week-end du 2, 3 et 4 septembre 2022

6/ RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Retrait du Dossier de consultation des Entreprises par voie électronique :

[www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

7/ CONDITIONS ET JUSTIFICATIFS NECESSAIRES DE CHAQUE INTERVENANT :

- Lettre et déclaration de candidature (DC1, DC2)

- Moyens et références professionnelles

- Attestations fiscales et sociales

- Attestations d'assurance

Licence d'entrepreneur de spectacles en cours de validité

8/ DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Vendredi 1er juillet 2022 à 12H00 précises

9/ DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION :

Lundi 23 mai 2022

FI30185



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
Commune de Sainte-Luce

### AVIS DE RESULTAT DE MARCHÉ

1. Référence de l'avis d'appel public à la concurrence :

Profil acheteur Sainte-

Luce\_972\_20211129W2\_01 du 29/11/2021

Journal Le Legis annonce visible sur le site : <https://www.lelegis.fr/annonces-le-gales/?journalnumero=719> du 29/11/2021

Journal Le Legis n°719 du 03/12/2021

Profil acheteur Sainte-Luce\_972\_20211129W2\_01 du 21/12/2021

Journal Le Legis annonce visible sur le site : <https://www.lelegis.fr/annonces-le-gales/?journalnumero=722> du 23/12/2021

Journal Le Legis n°722 du 24/12/2021

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de Sainte-Luce - rue Schœlcher - hôtel de ville 97228 Sainte-Luce

Tél: 05-96-62-50-01 Fax: 05-96-62-30-15

Objet du marché : AMENAGEMENT DE L'AMPHITHEATRE DE LA MEDIATHEQUE

2. PROCEDURE DE PASSATION : Marché à Procédure Adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-3 du code de la commande publique

3. Attribution du marché :

- Lot n°1 Revêtement Sol et Mur déclaré infructueux

- Lot n°2 Mobiliers Agencement attribué à Conseil Agencement Antilles pour un montant de 14 954,00€ HT

- Lot n°4 Peinture intérieure déclaré infructueux

- Lot n°5 Menuiserie Bois et cloisons sèches déclaré infructueux

- Lot n°6 Aménagement Annexe et compléments déclaré infructueux

- Lot n°7 Echafaudage déclaré infructueux

4. Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/05/2022

Fait à Sainte-Luce Le 24/05/2022

Le Maire

Nicaise MONROSE

Vous voulez feuilleter

le Légis

dès le vendredi matin ?

Abonnez-vous

en ligne !

7 Jours / 7 - 24 H / 24

Paiement sécurisé

[www.lelegis.fr](http://www.lelegis.fr)

# Annonces Légales

Arrêté 2021 - 103 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.  
En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

## IGNE EN QUALITE DE COMMISSAIRE A L'EXECUTION DU PLAN ;

la SELARL BCM, prise en la personne de Maître Charles-Henri CARBONI, en qualité de commissaire à l'exécution du plan ;

Route de la pointe des Sables - Lot Hardy Dessources 97200 FORT DE FRANCE

FI30242

AFFAIRE : N° RG 21/00008 - N° Portalis DB3X-W-B7F-THEH7

Le 22 Février 2022, le Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE a constaté que le plan de redressement ( RG 09/00005) adopté le 29 juin 2010 est arrivé à son terme à l'égard de :

La S.C.I. BIO ESPACE  
C/o Pharmacie MONGIN  
Cité Eucalyptus  
97240 LE FRANÇOIS

SIRET : 434 504 500 00012

\* juge commissaire titulaire : Madame Sabine CRABOT, Vice-Présidente au TJ de FORT-DE-FRANCE

CONSTATE que le plan de redressement adopté le 29 juin 2010 au bénéfice de la SCI BIO ESPACE est arrivé à son terme ;

RAPPelle que les accords de règlement des deux créances bancaires de la BRED BANQUE POPULAIRE et du CREDIT MUTUEL conclus le 21 mai 2010 se poursuivent sur une durée de quinze ans ;

DONNE acte à la SCI BIO ESPACE, prise en la personne de son représentant en exercice, de ses engagements à céder les lots commerciaux n°1, n°5, n°7 (Bâtiment A) et n°16 (Bâtiment B) afin de désintéresser les deux créanciers bancaires susmentionnés ;

\* CONSTATE LA FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE A L'EXECUTION DU PLAN ET DESIGNE LA SELARL BCM ET ASSOCIES EN QUALITE DE MANDATAIRE AD'HOUC POUR ENCAISSER LE PRIX DE VENTE DES ACTIFS CEDES ET DE PROCEDER A LA REPARTITION ENTRE LES CREANCIERS ;

Nom : La SELARL BCM ET ASSOCIES, représentée par Me Charles-Henri CARBONI

Adresse : Route de la pointe des Sables - Lot Hardy Dessources 97200 FORT DE FRANCE

FI30243

N° RG 22/00022 - N° Portalis DB3X-W-B7G-THOKW

Le 19 Avril 2022, le Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de :

L'Association UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL

ET MEDICO-SOCIAL DE LA MARTINIQUE

Lotissement Dillon Stade  
1 Rue Georges Eucharis  
97200 FORT-DE-FRANCE

SIREN : 384 938 189

Activité : Action Sociale

\* juge commissaire titulaire : Madame Sabine CRABOT, Vice-Présidente au TJ de FORT DE FRANCE

\* mandataire judiciaire :

La SELARL MONTRAVERS YANGTING, Représentée par Me MONTRAVERS

6 Rue des Arums Anse Miton 97229 TROIS-ILETS

\* administrateur judiciaire :

La SELARL BCM ET ASSOCIES, représentée par Me Charles-Henri CARBONI

Lot Hardy Dessources 97200 FORT DE FRANCE

\* commissaire priseur :

Nom : Maître Héléne MARTIN, Commissaire Priseur

Adresse : 50, Rue Victor Schœlcher - 97200 FORT-DE-FRANCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI30244

Le Greffier du Tribunal Judiciaire de FORT DE FRANCE avise les créanciers colloqués ou inscrits sur l'immeuble sis à Quartier Périnelle, Lieu dit Cocoteraie, cadastré section H N° 100 pour Ooha 25a 42ca (97250 SAINT PIERRE), dans la procédure qui a fait l'objet d'une liquidation Judiciaire par jugement du 18 Mars 2008 concernant ;

la SCI LAMINAIRE IMMOBILIER  
N° SIRET : 348 446 519 00012

Activité : Location de Biens immobiliers

Complément du jugement : l'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal devant lequel s'est déroulé la procédure. Les contestations seront recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication auprès du greffe du juge de l'exécution du tribunal Judiciaire de Fort-De-France.

FI30245

Le Greffier du Tribunal Judiciaire de FORT DE FRANCE avise les créanciers colloqués ou inscrits sur l'immeuble sis à Lieu dit Centre Ville - 97200 FORT DE FRANCE Cadastre section BCN° 1517 et 1026 pour une contenance totale de Oha 3ca 78a, dans la procédure qui a fait l'objet d'une liquidation Judiciaire par jugement du 18 Mars 2008 concernant ;

la SCI LAMINAIRE IMMOBILIER  
N° SIRET : 348 446 519 00012

Activité : Location de Biens immobiliers

Complément du jugement : l'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal devant lequel s'est déroulé la procédure. Les contestations seront recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente publication auprès du greffe du juge de l'exécution du tribunal Judiciaire de Fort-De-France.

## MARCHÉ PUBLIC

FI30238



## Avis d'Appel public à la Concurrence

APPEL A PROJETSACCUEIL PERISCOLAIRE DANS LES ECOLES DU MORNE-ROUGEET EXTRASCOLAIRE (Année 2022 / 2023)

Département de la Martinique - commune de Morne-Rouge

Appel à projets pour garderie périscolaire et accueil extrascolaire

Le temps périscolaire regroupe tous les moments qui encadrent le temps scolaire. Il s'agit donc de l'accueil avant et après la classe ainsi que le temps du repas.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la ville du Morne-Rouge souhaite renforcer l'offre périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023 et développer pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires des activités qui concernent l'accueil périscolaire selon les 4 domaines d'activités retenus suivants :

1. Activités d'éveil et de découverte complémentaires aux enseignements et aux projets d'écoles
2. Activités intellectuelles
3. Activités de curiosité et de créativité
4. Activités de socialisation, de coopération et de sensibilisation à l'environnement proche autour d'un projet d'embellissement de l'école

Toutes les écoles de la ville sont concernées par ces domaines d'activités. C'est dans ce cadre que la ville lance un appel aux différents porteurs de projets.

Le projet devra couvrir les 4 domaines d'activités avec des objectifs généraux et

opérationnels, des fiches d'actions précisant le nom de chaque activité destinée aux enfants, l'âge du public visé, la description de l'activité, et les modalités d'évaluation des actions menées.

**Accueil extrascolaire**

Le temps extrascolaire concerne les activités proposées les mercredis ainsi que les petites et grandes vacances.

Pour ce qui est du temps extrascolaire, le prestataire devra organiser des ACM (Accueil Collectif de Mineurs) sur les mêmes périodes citées précédemment.

Il devra élaborer pour chaque ACM programmé, un projet de qualité ayant des objectifs sportifs, culturels ou autres mais jamais sans le volet pédagogique. Par ailleurs, il est indispensable que les ACM se déroulent en dehors des locaux scolaires. L'objectif étant d'ouvrir nos enfants sur d'autres sites, de pratiques favorables à un véritable épanouissement. Il est important qu'ils sortent du cadre scolaire.

Les dossiers qui auront satisfait à toutes les modalités de dépôt seront examinés selon les critères d'appréciation suivants :

- La conformité du dossier
- La qualification des animateurs en tenant compte de leur expérience
- Le coût de l'activité

La date limite de réception des projets est fixée au lundi 18 juillet 2022 - 12 heures.

Les dossiers sont à retirer :

Sur la plateforme dématérialisée des marchés : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

1 - Adresse où l'on peut demander des renseignements d'ordre administratif :

Tous renseignements doivent être demandés via la plateforme dématérialisée des marchés : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Les pièces administratives et les offres devront être rédigées en langue française.

2 - Adresse d'expédition

Les plis parvenus après cette date et heure limites par voie dématérialisée via l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>, seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Ce dossier dématérialisé doit contenir :  
- Dans le cas d'une procédure ouverte :

1. un pli CANDIDATURE et OFFRE contenant les justificatifs à l'appui de la candidature et de l'offre.

Le projet devra être en conformité avec le cahier des charges téléchargeable sur la plateforme des marchés dématérialisés : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Date d'envoi à la publication : vendredi 10 juin 2022

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

FI30184



Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2022-05-18-000031 du 18 mai 2022 relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique.

Cette enquête publique d'une durée de quinze (15) jours consécutifs se déroulera du 14 juin 2022 au 28 juin 2022 inclus, à la mairie de Schœlcher, siège de l'en-

quête publique.

Madame Leïla BOURGADE est désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif, n° E22000005 / 97 du 10 mai 2022, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siégera à la mairie de Schœlcher.

Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de Schœlcher, siège de l'enquête publique aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-après :

Mardi 14 juin 2022 - 08h30 - 12h30 : Ouverture et permanence

Mardi 21 juin 2022 - 08h30 - 12h30 : Permanence

Mardi 28 juin 2022 - 08h30 - 12h30 : Permanence

Mercredi 29 juin 2022 : Clôture

Le dossier complet ainsi que les pièces qui l'accompagnent, le registre d'enquête publique, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Schœlcher, pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné. Le dossier est consultable à la mairie de Schœlcher, et également sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous :

<http://martinique.developpement-durable.gouv.fr/> « participation du public/enquêtes publiques 2022 ».

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Schœlcher, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique :

enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique.

La société Orange est le responsable du projet. Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur les sites, ainsi que les frais et les indemnités du commissaire enquêteur) sont à la charge de la société Orange.

Toutes informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de :

La société Orange - M. Sébastien TESIO - Chef de projet - Tél. : 01 42 75 33 55 - 07 86 98 93 17

Mail : [sebastien.tesio@orange.com](mailto:sebastien.tesio@orange.com)

Le bureau d'études SETEC - M. Marc CHENOZ - Chef de projet - Mail :

[marc.chenoz@setec.com](mailto:marc.chenoz@setec.com)

ou

La Direction de la mer - Mme Virginie GALLONI D'ISTRIA - Service de la planification et de l'environnement marin - Tél. 05 96 59 58 37 - Courriel : [virginie.gallonidistria@mer.gouv.fr](mailto:virginie.gallonidistria@mer.gouv.fr)

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Schœlcher et sur le site internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> « participation du public/enquêtes publiques 2022 ».

**Vous voulez feuilleter  
le Légis  
dès le vendredi matin ?  
Abonnez-vous  
en ligne !  
7 Jours / 7 - 24 H / 24  
 Paiement sécurisé  
[www.lelegis.fr](http://www.lelegis.fr)**

MARTINIQUE  
VILLE DE SCHÆLCHER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE  
**VILLE DE SCHÆLCHER**

V/RÉFÉRENCE :

N/RÉFÉRENCE :

OBJET :

Affaire suivie :

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussignée **Alix DANIEL-LOUISY, Brigadier-Chef Principal** de la Police municipale de Schœlcher, certifie avoir vu affiché le 25 Mai 2022 en Mairie, l'arrêté préfectoral n°R02-2022-05-18-00031 du 18 mai 2022, relatif à l'ouverture et à l'organisation d'un enquête publique liée à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime, en dehors des ports, pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique.

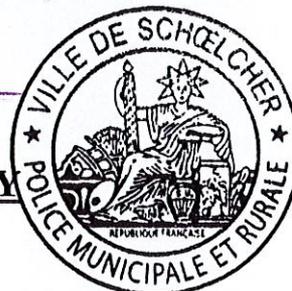
Fait à Schœlcher, le 25 Mai 2022

Pour servir et valoir ce que de droit.

**Le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale**

*Alix Daniel-Louisy*

**Alix DANIEL-LOUISY**



*[Handwritten signature]*

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement**

NOR : TRED2124162A

*Publics concernés : Etat, collectivités territoriales, porteurs de projets, responsables de plans et programmes.*

*Objet : affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique, de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention.*

*Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

*Notice : cet arrêté prévoit les caractéristiques et dimensions, d'une part, des avis d'enquête publique et de participation du public par voie électronique affichés sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et, d'autre part, des avis de concertation préalable et des déclarations d'intention affichés en mairie, s'agissant des projets, ou dans les locaux de l'autorité responsable de leur élaboration, s'agissant des plans et des programmes.*

*Références : l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).*

La ministre de la transition écologique,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-16, L. 121-18, L. 123-10, L. 123-19, R. 121-19, R. 121-25, R. 123-11 et R. 123-46-1,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les affiches mentionnées au II de l'article R. 121-19 du code de l'environnement mesurent au moins 21 × 29,7 cm (format A4). Elles comportent le titre « avis de concertation préalable » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 121-19 du code de l'environnement.

**Art. 2.** – Les affiches mentionnées au I de l'article R. 121-25 du code de l'environnement mesurent au moins 21 × 29,7 cm (format A4). Elles comportent le titre « déclaration d'intention » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les éléments visés au I de l'article L. 121-18 du code de l'environnement.

**Art. 3.** – Les affiches mentionnées au IV de l'article R. 123-11 du code de l'environnement mesurent au moins 42 × 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

**Art. 4.** – Les affiches mentionnées au 4<sup>e</sup> du I de l'article R. 123-46-1 du code de l'environnement mesurent au moins 42 × 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « avis de participation du public par voie électronique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées au II de l'article L. 123-19 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond blanc.

**Art. 5.** – Les affichages prévus aux articles R. 121-19, R. 121-25, R. 123-11 et R. 123-46-1 du code de l'environnement sont effectués sur support papier.

**Art. 6.** – L'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Art. 7.** – Le présent arrêté ne s'applique pas aux affichages effectués à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

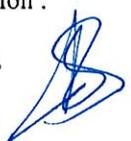
**Art. 8.** – Le commissaire général au développement durable est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 septembre 2021.

Pour la ministre et par délégation :

*Le commissaire général  
au développement durable,*

T. LESUEUR



MARTINIQUE  
VILLE DE SCHÆLCHER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

## VILLE DE SCHÆLCHER

Schœlcher, le 29 JUIN 2022

V / RÉFÉRENCE :

### ATTESTATION

N / RÉFÉRENCE :

OBJET :

Affaire suivie :

Je soussignée **Marie-Christine AUTIE**, Directrice des Affaires générales de la ville de **Schœlcher**, atteste par la présente qu'aucun courrier, relatif à l'enquête publique liée à « la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime, en dehors des ports, pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication entre Cuba et la Martinique », en application de l'arrêté préfectoral n°R02-2022-05-18-00031 du 18 mai 2022, n'est parvenu à notre commune durant la période afférente.

Pour servir et valoir ce que de droit.

**La Directrice des Affaires générales,**

**Marie-Christine AUTIE**



**Leila Bourgade**

---

**De:** Leïla BOURGADE  
**Envoyé:**  
**À:** Leila Bourgade  
**Objet:** Re: Ouverture et organisation d'une enquête publique - Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime - Installation câble sous-marin télécommunication entre Cuba et la Martinique  
**Pièces jointes:** pref\_deal\_martinique\_cle7829c1-fbef6.jpg

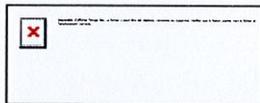
Le lun. 4 juil. 2022, 13:43, Enquêtes-Publiques (observations sur des dossiers soumis à enquête publique) - DEAL Martinique/D-EPAJ emis par BERTOME Marie-France - DEAL Martinique/D-EPAJ <[enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr)> a écrit :

Bonjour Mme BOURGADE,

Je vous informe qu'aucun avis ni même observation n'a été déposé à l'adresse : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr) dans le cadre de l'enquête publique citée en objet.

Cordialement.

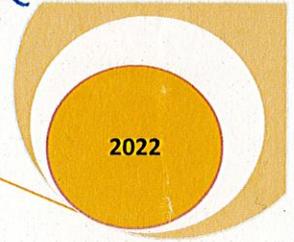
--

**Marie-France BERTOME**

Chargée des procédures enquêtes publiques  
Direction - Mission Enquêtes Publiques et Affaires  
Juridiques  
Unité Enquêtes Publiques

DEAL Martinique  
Pointe de Jaham - BP 7212 - 97274 Schoelcher Cedex  
Tél. : 0596 59 58 64  
[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

*Merci d'utiliser le lien suivant pour me faire parvenir tout document dépassant 5Mo  
<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr>*



Dossier n° E22000005/97

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE  
ENQUETE PUBLIQUE**

**DEMANDE DE CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE  
PUBLIC MARITIME (DPM) EN DEHORS DES PORTS POUR  
L'INSTALLATION D'UN CABLE SOUS-MARIN DE  
TELECOMMUNICATION ENTRE CUBA ET LA MARTINIQUE**

**- DEPUIS LA PLAGE DE MADIANA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER -**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR : Mme L. BOURGADE**

Monsieur le Responsable de projet,

Au terme de l'enquête publique de quinze (15) jours consécutifs, relative à la demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) en dehors des ports, pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques depuis la plage de Madiana (territoire de Schœlcher) entre CUBA et la MARTINIQUE, déposée par la Société Orange Marine, qui s'est déroulée du 14 au 28 juin 2022, je vous prie de trouver ci-après une synthèse du déroulement de l'enquête et des observations reçues.

Dans le cadre du déploiement par la Société Orange Marine d'un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques entre CUBA et la MARTINIQUE sur une longueur de 2410 kilomètres, un dossier de demande d'autorisation d'occupation du DPM, via concession, a été déposé le 23 juillet 2021.

Dès lors, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ce dernier fait l'objet d'une procédure d'instruction.

C'est ainsi que suite à la demande du Directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) du 09 mai 2022, le Commissaire Enquêteur a été désigné le 10 mai 2022 par décision n°E22000005/97 du Tribunal Administratif de la Martinique.

Par arrêté préfectoral n°R02-2022-05-18-00031, l'enquête publique relative à cette demande de concession a été prescrite du 14 au 28 juin 2022 inclus, soit quinze (15) jours consécutifs, composée de trois (3) permanences de 8h30 à 12h30 sis l'Hôtel de Ville de la commune de Schœlcher.

L'ensemble des procédures de publicité et d'affichage en mairie et sur site ont été effectuées, conformément à la réglementation en vigueur.

De même, le dossier et les pièces annexées à cette enquête ainsi que le registre d'enquête ont été cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique s'est ouverte le 14 juin 2022.

Les permanences ont été effectuées dans le hall de la mairie les 14 ; 21 et 28 juin 2022 de 8h30 à 12h30.

Le Chef de projet de la Société Orange, M. TESIO ainsi que les agents de la DEAL Martinique, mesdames BERTOME et BILL se sont tenus à la disposition du Commissaire Enquêteur tout au long de l'enquête.

Le public a pu adresser ses observations au Commissaire Enquêteur par courrier à la mairie de Schœlcher ou sur le site internet [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr).

Plusieurs personnes se sont déplacées et ont été reçues lors des permanences de cette enquête.

Après consultations du dossier, aucune n'a souhaité faire d'observation écrite comme le confirme les extraits du registre d'enquête ci-joints.

Aucun courriel n'a été enregistré sur le site dédié à cet effet.

Aucun courrier n'a été adressé au Commissaire Enquêteur.

Ce procès-verbal reprend tout de même une observation orale (questionnement sur le dossier). En substance, les questions posées sont les suivantes :

Sachant que certains pêcheurs de Schoelcher tirent la senne sur la plage de Madiana, ce câble sous-marin fera-t-il l'objet d'un balisage ?

Quels sont les risques pour les matériels de pêche (senne) et les ancres des bateaux ?  
Peut-il être cassé ?

Quelles seraient les responsabilités liées à une éventuelle rupture ?

Cette enquête publique a été clôturée le 29 juin 2022 à 00 heures.

Il est à noter que la synthèse non exhaustive des avis des personnes publiques ayant répondu à la consultation antérieure lancée sera incluse ultérieurement dans le rapport d'enquête publique.

Je vous remercie de l'attention particulière que vous porterez à cette observation orale.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, vous disposez, Monsieur le Responsable de projet, d'un délai de quinze jours pour produire un mémoire en réponse.

Fait le 05 juillet 2022,

**Le Commissaire-Enquêteur**



**Leïla BOURGADE**

**Leila Bourgade**

---

**De:** Leïla BOURGADE  
**Envoyé:** mardi 26 juillet 2022 15:57  
**À:** Leila Bourgade  
**Objet:** Fwd: Réponses aux questions du PV de synthèse enquête publique ORANGE concession DPM

----- Forwarded message -----

De : **Sébastien TESIO** <[sebastien.tesio@gmail.com](mailto:sebastien.tesio@gmail.com)>  
Date: lun. 11 juil. 2022, 05:09  
Subject: Réponses aux questions du PV de synthèse enquête publique ORANGE concession DPM  
To: Leïla BOURGADE  
Cc: <[marc.chenoz@setec.com](mailto:marc.chenoz@setec.com)>, Frédéric EXERTIER <[frederic.exertier@orange.com](mailto:frederic.exertier@orange.com)>, <[marie-france.bertome@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-france.bertome@developpement-durable.gouv.fr)>

Bonjour Madame BOURGADE,

J'accuse la réception de votre mail du 06/07/2022 à 18:02 (heure de paris) intitulé PV de synthèse enquête publique ORANGE concession DPM.

Au niveau du PV de recette, je souhaiterai vous faire part d'un commentaire au sein du premier et du second paragraphe.

Vous mentionnez **ORANGE MARINE** pour la demande de concession et pour le déploiement. Il s'agit en fait de la société **ORANGE SA**.

Veillez trouver ci-joint les réponses aux questions présentes dans le PV de l'enquête publique pour le câble Cuba-Martinique.

1. Le câble Cuba-Martinique ne fera pas l'objet d'un balisage. La route du câble sera reportée sur les cartes du SHOM, comme les autres câbles sous-marins existants.
2. Le câble sera ensouillé (1m de profondeur) depuis la plage jusqu'à la limite de l'herbier qui se situe à 3 m de profondeur et sera posé sur le fond marin au sein de l'herbier afin de le préserver (nous suivrons la recommandation de la DEAL).  
Il ne sera pas ancré au sein de l'herbier afin que la pêche à la senne ne soit pas impactée. Cette configuration a été validée par le comité des pêches de la ville de Schoelcher représenté par Monsieur ARDIN Arthur.  
Nous reproduisons la configuration utilisée avec le câble KANAWA dont la présence ne semble pas perturber la pratique de la senne et de la plaisance dans la zone.

Si une ancre venait à accrocher le câble, celle-ci devra être dégagée par un plongeur.

Nous prévoyons que le câble s'auto-ensouille au sein de l'herbier, comme cela a été constaté sur le câble KANAWA, faisant disparaître le risque d'accrochage.

3. Le câble sera constitué d'une protection suffisante face aux activités des petits métiers de pêche et aux ancres des plaisanciers.  
Le risque de casse est négligeable par rapport à la typologie des embarcations qui fréquentent la zone et les activités de pêche (pas de chalutage dans la zone).
4. Dans la cas d'une rupture, la responsabilité incombe à celui qui en est à l'origine.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement

ANNEXE n°13

**Sébastien TESIO**

ORANGE/WIN/OINIS/TNS/NSS

Added Value Services Business Development / Submarine Cable Project Manager

+33 1 42 75 33 55

+33 7 86 98 93 17

[sebastien.tesio@orange.com](mailto:sebastien.tesio@orange.com)

L'avis Bourgade

De :

Envoyé :

À :

Copie :

De : Sébastien TESIO <[sebastien.tesio@gmail.com](mailto:sebastien.tesio@gmail.com)>

Date: lun, 11 juil. 2022, 13:09

Objet: Réponses aux questions du PV de réunion travaux publics ORANGE concession DPM

To: L'avis BOURGADÉ <[lavisbourgade@gmail.com](mailto:lavisbourgade@gmail.com)>

Cc: marc.chenon@setec.com; Frédéric EXERTIER <[frédéric.exertier@orange.com](mailto:frédéric.exertier@orange.com)>; marie-

frances.bartomeu@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour Madame BOURGADÉ,

J'accuse la réception de votre mail du 08/07/2022 à 15:03 (heure de Paris) relatif PV des travaux publics publique ORANGE concession DPM

Après avoir lu le PV de l'avis, je souhaitais vous faire part d'un commentaire au sein du premier et du second paragraphes

Vous mentionnez ORANGE MARINE pour la demande de concession et pour le déploiement. Il s'agit en fait de la société ORANGE SA

Veuillez trouver ci-joint les réponses aux questions présentées dans le PV de l'avis. Les réponses sont en français pour la copie CUPS-Martinique.

1- Le câble CUPS Martinique ne fait pas l'objet d'un ballast. La route du câble sera reportée sur les câbles du SHOM, comme les autres câbles sous-marins existants.

2- Le câble sera enroulé (en de profondeur) depuis la plage jusqu'à la limite de l'anchet qui est situé à 2 m de profondeur et sera posé sur le fond marin au sein de l'anchet afin de le protéger (voir ci-joint la recommandation de la DEAL).

Il ne sera pas ancré au sein de l'anchet afin que la pêche à la seine ne soit pas impactée. Cette configuration a été validée par le comité des pêches de la ville de Schoelcher représenté par Monsieur ARDIN Arthur. Nous recommandons la configuration utilisée avec le câble KAWAWA dont la présence ne semble pas perturber la pratique de la seine et de la plaisance dans la zone.

Si une ancre venait à accrocher le câble, celle-ci devra être coupée par un plongeur.

Nous prévoyons que le câble sera enroulé au sein de l'anchet. Cependant, à des endroits sur le câble KAWAWA, l'ancrage disparaît le risque d'accrochage.

3- Le câble sera constitué d'une protection extérieure face aux activités des pêcheurs professionnels et aux autres plaisanciers. Le risque de casse est négligeable par rapport à la typologie des interventions qui interviennent dans la zone et les activités de pêche (pas de chalutage dans la zone).

4- Dans le cas d'une rupture, la responsabilité incombe à celui qui en est à l'origine.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement

**Leila Bourgade**

---

**De:** Leïla BOURGADE  
**Envoyé:** mercredi 20 juillet 2022 09:38  
**À:** Leila Bourgade  
**Objet:** Fwd: Enquête publique  
**Pièces jointes:** image001.png

----- Forwarded message -----

**De :** WALLERICH Marc  
**Date:** mer. 20 juil. 2022, 07:43  
**Subject:** Enquête publique  
**To:** [virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr](mailto:virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr) <[virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr](mailto:virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr)>  
<  
**Cc:** DE PALMAERT Sébastien  
KELBAN Elisabeth

Bonjour Mesdames,

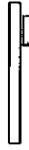
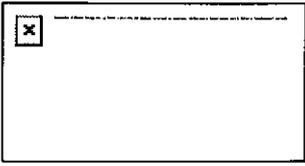
Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'erreur figurant sur différents documents de l'enquête publique relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques depuis la plage de Madiana entre CUBA et la MARTINIQUE, sur le territoire de la commune de SCHOELCHER.

Je vous confirme que le préfet de la Martinique m'a effectivement saisi le 4 mai 2022 d'un dossier déposé par la « société Orange Marine » ce qui a conduit à ce que cet élément soit mentionné dans la lettre de désignation du commissaire enquêteur.

En l'absence d'élément concernant l'existence de cette société et ses éventuels liens avec la société Orange, il ne m'est pas possible de me prononcer à ce stade sur les conséquence juridiques de cette erreur : le juge du fond pouvant le cas échéant estimer qu'il s'agit soit erreur de plume soit élément essentiel du projet .

A ce stade je propose à Mme Bourgade commissaire enquêteur de vérifier dans le dossier l'identité exacte de la personne morale qui a déposé le dossier (c'est-à-dire la lettre du demandeur adressée au préfet demandant l'ouverture de l'enquête publique), si cette lettre n'y figure pas de la demander aux services préfectoraux et d'en tirer les conséquences en mentionnant l'entité exact du demandeur dans son rapport.

Bien à vous,



Marc WALLERICH

Président

12 rue du Citronnier

97233 Schoelcher



Carine Romanetti  
Responsable du département 'Stratégie  
Réseaux et Systèmes Sous-Marins'  
Orange International Networks Infrastructures &  
Services

Direction de la Mer de la Martinique  
Bd Chevalier St Marthe  
97200 Fort de France

Contact :  
Sébastien Tésio  
61 rue des Archives  
75141 PARIS Cedex 03 - France  
01.42.75.33.55  
email : sebastien.tesio@orange.com

Paris, le 23 juillet 2021

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet d'atterrissement du câble sous-marin de télécommunication reliant Cuba à La Martinique sur la plage de Madiana à Schœlcher, je vous confirme que nous souhaitons obtenir une concession d'occupation du domaine public maritime.

A ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports au titre des Articles R2124 - 1 à 12 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires qui vous seraient indispensables pour instruire ce dossier dans les meilleures conditions.

Dans cette attente, veuillez agréer l'expression de mes meilleures salutations.

Carine ROMANETTI  
Directrice OINIS/TNS/NSS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Carine Romanetti", enclosed in a blue ink scribble.



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement  
Direction de la mer**

Fort de France, le 08 AVR. 2022

Le chef du Service Paysage, Eau et Biodiversité de la DEAL  
Le chef du Service Planification et Environnement Marin de la DM  
à

Mme la cheffe de la Mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques  
Sous-couvert de Mme la directrice-adjointe

V. SD le 13/04

**Objet :** Mise à l'enquête publique de la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'installation d'un câble sous-marin de télécommunication reliant Cuba à la Martinique et atterrissant sur la plage de Madiana à Schoelcher

**P.J. :** dossier d'enquête publique en 3 exemplaires + 1 clé USB

Les services de la DEAL et de la DM ont instruit conjointement le dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime, porté par la société Orange.

Ce nouveau câble doit permettre d'accompagner la croissance numérique de Cuba tout en confirmant la position centrale de la Martinique en tant que hub numérique, déjà raccordée pour de nombreux câbles, et de sécuriser davantage le trafic numérique dans la région.

Le dossier de demande de concession, transmis conformément aux dispositions de l'article R2124-2 du code de la propriété des personnes publiques, a fait l'objet d'un avis préalable favorable du délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer, à partir duquel a été engagée son instruction.

Dans le cadre de l'instruction de la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports formulée par le porteur de projet auprès de l'État (DEAL-DM), le dossier a fait l'objet de demandes d'avis auprès des services et organismes suivants :

- Office Français de la Biodiversité - Parc Naturel Marin (OFB-PNM) ;
- Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Direction des Affaires Culturelles (DAC) ;
- Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-marines (DRASSM) ;
- Forces Armées aux Antilles (FAA) ;
- Direction régionale des finances publiques (DRFIP) ;
- Agence des 50 pas géométriques (Ag 50 pas) ;
- Commune de Schoelcher ;
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages (CRPMEM) ;
- Communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM) ;
- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) ;
- Commission nautique locale (CNL).

Les observations et avis formulés dans le cadre de l'instruction du dossier de concession n'ont pas donné lieu à un complément de dossier.

Aussi, et conformément au code général de la propriété des personnes publiques, je vous propose de soumettre à l'enquête publique la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, entre la société Orange et l'État .

Considérant l'avis de l'Autorité Environnementale au titre de la procédure d'examen au « cas par cas » concluant que le dossier n'est pas soumis à étude d'impact, il est possible de réduire la durée de l'enquête publique à 15 jours en application des dispositions de l'article L123-9 du code de l'environnement.

Aussi, considérant de surcroît les contraintes techniques du porteur de projet pour la mise en œuvre du câble sous-marin (appareillage du navire câblé au mois de juin 2022), les services instructeurs proposent que le délai retenu pour cette enquête publique soit ramené à 15 jours.

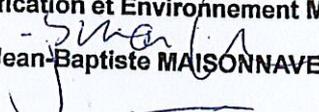
Vous trouverez à cet effet une clé USB ainsi que 3 exemplaires du dossier d'enquête publique constitué des pièces suivantes :

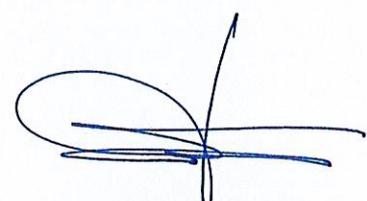
- le rapport de présentation ;
- le dossier de demande de concession complet et son résumé non technique ;
- les avis reçus au titre des consultations relatives aux demandes de concessions d'utilisation du domaine public maritime ;
- l'avis des services gestionnaires clôturant l'instruction administrative ;
- le projet de convention.

La commune concernée par le projet est celle de SCHOELCHER. Vous voudrez bien me transmettre copie, le moment venu :

- de la lettre de saisine du tribunal administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur ;
- de l'acte du tribunal administratif désignant le commissaire enquêteur ;
- de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique ;
- des copies de la publication faite dans 2 journaux locaux 15 jours au moins avant l'enquête et dans les 8 jours suivants celle-ci de l'avis d'enquête publique.

**Le chef du service  
Planification et Environnement Marin**

  
**Jean-Baptiste MAISONNAVE**



**Le chef du service  
Paysage Eau Biodiversité**

**Philippe QUEMART**



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

Fort-de-France, le 04 MAI 2022

Le préfet

à

Monsieur le président du tribunal administratif  
de Fort-de-France

**Objet :** Demande de désignation d'un commissaire enquêteur – Enquête publique relative à la demande d'installation d'un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques dans les Caraïbes entre Cuba et la Martinique

**Pièces jointes :** 1 dossier

La société Orange Marine a déposé un dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) sur une portion du DPM depuis la plage de Madiana, commune de Schœlcher, pour un câble sous-marin de télécommunication allant jusqu'à Cuba.

Ce nouveau câble doit permettre d'accompagner la croissance numérique de Cuba tout en confirmant la position centrale de la Martinique en tant que hub numérique, déjà raccordée pour de nombreux câbles, et de sécuriser davantage le trafic numérique dans la région.

Le projet présenté par la société Orange concerne :

- le DPM naturel à terre sur une portion de la plage de Madiana depuis le point d'atterrage existant vers la limite du rivage pour accueillir la partie du câble enterrée et les équipements annexes du câble (électrodes) ;
- le DPM naturel en mer, depuis la limite du rivage jusqu'à la limite des eaux territoriales françaises pour la partie sous-marine.

Le dossier a été jugé complet et régulier notamment au vu des articles R.2124-6 à R.2124-7 du code de l'environnement et il peut être soumis à une enquête publique.

Vous trouverez ci-joint le dossier de consultation relatif à la demande de désignation d'un commissaire enquêteur, pour conduire et encadrer l'enquête publique qui se déroulerait fin Mai, début Juin 2022, sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire.

Les frais afférents à cette enquête publique (publicité dans les journaux, publicité sur le site), ainsi que les frais et indemnités du commissaire enquêteur seront à la charge de la société Orange.

Toutes informations relatives à ce dossier pourront être demandées auprès de :

La société Orange – M. Sébastien TESIO – Chef de projet  
Tél. : 01 42 75 33 55 – 07 86 98 93 17 - Mail : [sebastien.tesio@orange.com](mailto:sebastien.tesio@orange.com)

La Direction de la mer – Mme Virginie GALLONI D'ISTRIA  
Service de la planification et de l'environnement marin  
Tél. 05 96 59 58 37 – Courriel : [virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr](mailto:virginie.galloni-distria@mer.gouv.fr)

Le bureau d'études SETEC - M. Marc CHENOZ – Chef de projet – Mail : [marc.chenoz@setec.com](mailto:marc.chenoz@setec.com)

Je vous remercie de bien vouloir procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.



Pour le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement,  
la Cheffe de la Mission  
Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques

**Valérie GUAVEÑA**